



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 692-04-2018 et 1031-05-2018

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 692-04-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 692-91, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À L'AQUEDUC ET À SON USAGE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 606-88;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-05-2018 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 11^e jour d'avril 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques